

# La session

## Automne 2017

### Conseil national

#### 15.073 MCF.

#### Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Conseil national: 13 septembre 2017

Ces projets représentent une réglementation transsectorielle des produits et services financiers. L'objectif visé est d'améliorer la protection des clients sur le marché financier suisse. Pour le Conseil fédéral, certains produits d'assurance-vie font partie du champ d'application prévu de la LSFin.

En Suisse, les clients des assurances sont toutefois déjà bien protégés. A ce sujet, on peut citer la loi sur la surveillance (LSA) et la loi sur le contrat d'assurance LCA), soutenues par de nombreuses circulaires de la Finma.

En outre, il convient de relever que les assureurs privés ont créé en 1972 la «Fondation Ombudsman de l'Assurance Privée et de la Suva».

Pour ces raisons, la branche de l'assurance et les produits d'assurance-vie en particulier devraient être exclus du champ d'application de la LSFin. D'éventuelles adaptations nécessaires pour la branche de l'assurance devraient être introduites dans les lois spéciales existantes (LSA et LCA).

#### Recommandation

- Soutien de la proposition de la CER-N et du Conseil des Etats d'exclure les assureurs du champ d'application de la LSFin

#### 15.4231 Mo. Brand Heinz, UDC.

#### Plan directeur 2030 pour une assurance-maladie aux coûts supportables

Conseil national : intervention du DFI – 26 septembre 2017

Cette intervention charge le Conseil fédéral de soumettre au parlement un rapport et un plan directeur sur le financement à long terme de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Les coûts à la charge de l'AOS progressent continuellement. Les primes suivent cette même évolution. Toutes les mesures pouvant freiner ou limiter cette croissance devraient généralement être examinées et, lorsque c'est possible, être soutenues.

Pour ces raisons, il est important que le Parlement puisse se prononcer sur différentes propositions afin de combattre le principal problème de notre système de santé, à savoir l'augmentation des coûts. Cette motion n'influe pas sur les travaux relatifs à différents chantiers, comme par exemple l'introduction d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, la possibilité de piloter le domaine ambulatoire, etc. Elle permet au contraire de soutenir ces différents projets en cours.

#### Recommandation

- Soutien

---

#### Votre contact au Groupe Mutuel

**Daniel Volken**

Tél. 058 758 31 71

[dvolken@groupemutuel.ch](mailto:dvolken@groupemutuel.ch)

[www.groupemutuel.ch/position](http://www.groupemutuel.ch/position)

---